



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 24 novembre 2017

Publié le 4 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. Guillaume RUET	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François HELIE	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean ESMONIN	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
	M. Patrick BAUDEMONT suppléé par M. Alain DE MACEDO.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Décision modificative n°2

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
014 - Atténuations de produits	739211	Attribution de compensation	-1 317 598
Total dépenses réelles			-1 317 598
023 - Virement à la section d'investissement			1 324 677
Total dépenses d'ordre			1 324 677
Total dépenses de fonctionnement			7 079
73 - Impôts et taxes	73211	Attribution de compensation	7 079
Total recettes réelles			7 079
Total recettes de fonctionnement			7 079

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 648
21 - Immobilisations corporelles	2111	Terrain nus	1 200 000
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	-2 045 971
Total dépenses réelles			-675 323
Total dépenses d'investissement			-675 323
23 - Immobilisations en cours	274	Prêts	-2 000 000
Total dépenses réelles			-2 000 000
021- Virement de la section de fonctionnement			1 324 677
Total dépenses d'ordre			1 324 677
Total recettes d'investissement			-675 323

En opérations réelles,

Conformément au rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) le 9 octobre 2017, les crédits relatifs aux attributions de compensation versées par Dijon Métropole aux communes, ou à verser par les communes à Dijon Métropole (attribution de compensation dite « négative »), sont ajustés comme suit :

- En dépenses au chapitre 014, nature 739211, l'attribution de compensation versée par Dijon Métropole aux communes est réduite de - **1 317 598 €**, et s'établit au total à 39 927 404 € pour l'exercice 2017 ;
- En recettes au chapitre 73, nature 73211, l'attribution de compensation versée par six communes à Dijon Métropole est revalorisée de + **7 079 €**, et s'établit au total à 121 085 € au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, afin de permettre l'acquisition de terrains dans le secteur dit de la Rente Giron à Dijon, dans le cadre de la poursuite du projet de renaissance du vignoble dijonnais, + **1,2 M€** de crédits sont redéployés en dépenses au chapitre 21, nature 2111.

Initialement prévu au budget primitif 2017, le remboursement de l'avance de 2 M€ consentie par Dijon Métropole à la SPLAAD [Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise] dans le cadre de l'aménagement du Technopôle Agronov de Bretenière, est décalé en 2018. Les crédits afférents prévus en recettes d'investissement au chapitre 27, nature 274, sont réduits de - 2 M€ en conséquence.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 du référentiel budgétaire et comptable M57 s'appliquant aux métropoles, + 170 648,07 € sont ajoutés en dépenses au chapitre 10, compte « 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés », afin de solder le compte non budgétaire « 1069 - reprise 1997 sur excédents capitalisés », inexistant dans la nomenclature M57. Pour mémoire, le compte 1069 avait été créé en 1997 pour permettre une transition entre la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 et les instructions budgétaires et comptables précédentes (le crédit du compte 1069 permettait alors d'éviter que la mise en place de la procédure de rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice).

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par une diminution de - 2 045 971 € des crédits budgétés en dépenses au chapitre 23, correspondant à une partie du résultat excédentaire de l'exercice 2016 repris au budget supplémentaire 2017, qui n'étaient pas destinés à être consommés sur l'exercice.

En opérations d'ordre :

L'équilibre de chaque section est effectué par une hausse de 1 324 677 € du virement entre les sections.

SUR LE BUDGET ANNEXE DPI - DASRI :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
011 - Charges à caractère général	618	Divers	45 000
67 - Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000
Total dépenses réelles			46 000
023 - Virement à la section d'investissement			-45 000
Total dépenses d'ordre			-46 000
Total dépenses de fonctionnement			0

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
23 - Immobilisations en cours	2312	Terrains	-46 000
Total dépenses réelles			-46 000
Total dépenses d'investissement			-46 000
021 - Virement de la section d'exploitation			-46 000
Total recettes d'ordre			-46 000
Total recettes d'investissement			-46 000

En mouvements réels,

Un crédit complémentaire de 45 000 € est prévu en dépenses au chapitre 011, nature 618, afin de régler les prestations de remblai, ainsi que les prestations de traitement des lixiviats (produits sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation des déchets enfouis), effectués chaque mois sur le site du centre d'enfouissement technique.

1 000 € sont par ailleurs prévus en dépenses au chapitre 67, nature 673, afin de permettre notamment la réduction d'un titre de recette émis en 2016, concernant la facturation d'apports de déchets au centre d'enfouissement technique des déchets.

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par une diminution de - 46 000 € des crédits budgétés en dépenses au chapitre 23, nature 2312, correspondant à une partie du résultat excédentaire de l'exercice 2016 repris au budget supplémentaire 2017, qui n'étaient pas destinés à être consommés sur l'exercice.

En opérations d'ordre :

L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de - 46 000 € du virement entre les sections.

SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
23 - Immobilisations en cours	2315	Installations, mat. et outillage techniques	30 500
Total dépenses réelles			30 500
Total dépenses d'investissement			30 500
13. Subventions d'investissement	13111	Subventions d'équipement - Agence l'eau	30 500
Total dépenses réelles			30 500
Total recettes d'investissement			30 500

Sont inscrits **30 500 €** en recettes au chapitre 13, nature 1311, correspondant à une subvention d'équipement reçue de l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable réalisés en 2016, ruelle du Carron à Marsannay la Côte.

Un crédit complémentaire de + **30 500 €** est prévu en dépenses au chapitre 23, nature 2315, compte tenu du programme de travaux de renouvellement de réseaux à intervenir au dernier trimestre de l'exercice 2017.

SUR LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE :

Section d'exploitation			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
67 - Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	25 000
Total dépenses réelles			25 000
023 - Virement à la section d'investissement			-25 000
Total dépenses d'ordre			-25 000
Total dépenses de fonctionnement			0

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	-25 000
Total dépenses réelles			-25 000
Total dépenses d'investissement			-25 000
021 - Virement de la section d'exploitation			-25 000
Total recettes d'ordre			-25 000
Total recettes d'investissement			-25 000

En mouvements réels,

25 000 € sont prévus en dépenses au chapitre 67, nature 673, afin de permettre l'annulation d'un titre de recette émis par erreur en doublon en 2016 à l'encontre de la Région Bourgogne Franche-Comté, concernant la facturation d'abonnements au parking en ouvrage Trémouille.

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par une diminution de - **25 000 €** des crédits budgétés en dépenses au chapitre 23, nature 2313, correspondant à une partie du résultat excédentaire de l'exercice 2016 repris au budget supplémentaire 2017, qui n'étaient pas destinés à être consommés sur l'exercice.

En opérations d'ordre :

L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de - 25 000 € du virement entre les sections.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°2 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 62
CONTRE : 3
DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 9
NE SE PRONONCE PAS : 0